

# LUMINOTHÉRAPIE AU QUARTIER DES SPECTCALES VOLET CONCEPTION ET RÉALISATION DE CONTENUS DE VIDÉOPROJECTION SUR 8 FAÇADES DU QUARTIER DES SPECTACLES

## RAPPORT DU JURY

Préparé par : Véronique Rioux, designer industriel, conseillère professionnelle  
Approuvé par le jury – 19 septembre 2012.

### **ÉTAPE 1: DOSSIERS DE CANDIDATURE**

#### **1. DATE DE RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 1**

20 juin 2012

#### **2. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 1**

Le Jury comprend sept (7) membres. Il est composé des personnes suivantes :

- Angélique Bouffard, chargée de programmation, Partenariat du Quartier des spectacles
- Mikaël Charpin, directeur adjoint, responsable du Parcours lumière, Partenariat du Quartier des spectacles
- Jean Corbeil, responsable de la direction artistique, direction des communications et des relations publiques, Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Jean Décarie, professeur à l'École des médias et directeur du baccalauréat en médias interactifs, UQAM
- Pierre Fortin, directeur général, Partenariat du Quartier des spectacles
- Monique Régimbald-Zeiber, vice-doyenne à la recherche et à la création, Faculté des arts, UQAM
- Monique Savoie, présidente – fondatrice et directrice artistique, Société des arts technologiques

#### **3. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 1. Sur les 10 dossiers de candidature reçus, un dossier est déclaré inadmissible car il ne comporte pas de texte décrivant l'essence du concept et le propos artistique.

Monsieur Jean Décarie est déclaré président du jury par l'ensemble des jurés.

#### **4. ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

De façon individuelle, les membres du jury font tout d'abord la lecture des 9 dossiers de candidature admissibles. Par la suite, le jury discute ensemble de chacun des dossiers. L'emphase est d'abord mise sur les idées et la vision des concepteurs, avant de s'attarder à la composition de l'équipe et aux réalisations antérieures.

Au terme des délibérations, les 3 finalistes sont :

- Baillat Cardell & fils et Lino
- Pascal Grandmaison en collaboration avec Antoine Bédard, Marie-Claire Blais, Simon Guilbault et Pierre Lapointe
- Emmanuel Sévigny (Playmind) et Antoine Bédard

Le jury souhaite également souligner la grande qualité du dossier de l'équipe suivante :

- Caroline Robert, Vincent Morisset, AATOAA et Philippe Lambert.

## **ÉTAPE 2 : PRESTATIONS DES FINALISTES**

### **5. DATE DE RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 2**

11 juillet 2012

### **6. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 2**

Les membres du jury sont les mêmes qu'à l'étape 1.

### **7. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES PRESTATIONS**

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 2. Elle mentionne que les 3 prestations déposées sont admissibles et conformes au Règlement.

### **8. AUDITIONS DES FINALISTES**

L'audition des finalistes devant le jury fait partie intégrante des livrables de la 2<sup>e</sup> étape. Chaque finaliste dispose d'une période de 20 minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de 20 minutes en interaction avec le jury.

Les 3 auditions ont lieu dans l'ordre suivant, lequel a été déterminé par tirage au sort.

**9h20** : Pascal Grandmaison en collaboration avec Antoine Bédard, Marie-Claire Blais, Simon Guilbault et Pierre Lapointe

**10h15** : Emmanuel Sévigny (Playmind) et Antoine Bédard

**11h10** : Baillat Cardell & fils et Lino

### **9. ÉVALUATION DES PRESTATIONS**

Lorsque le temps le permet, le jury discute de la prestation concernée suite à l'audition du finaliste. La suite des délibérations se poursuit après l'ensemble des présentations. Au terme du processus, le jury désigne l'équipe de Pascal Grandmaison lauréate. Les arguments qui ont présidés à la décision sont résumés dans les pages qui suivent.

## 10. COMMENTAIRES DU JURY REALATIFS AUX PRESTATIONS

### LE JOUR DES 8 SOLEILS

Pascal Grandmaison en collaboration avec Antoine Bédard, Marie-Claire Blais, Simon Guilbault et Pierre Lapointe



Le projet proposé par l'équipe de Pascal Grandmaison a beaucoup plu aux membres du jury pour sa grande poésie et son regard intimiste. Le caractère minimaliste des images et l'esthétique du projet ont aussi été appréciés par le jury. Les images présentées ont été travaillées avec minutie et sont riches. Ce travail de finesse laisse entrevoir beaucoup de potentiel. Le volet audio avec la voix d'un personnage invisible incarné par Pierre Lapointe prend tout son sens et vient bonifier l'œuvre. Bien que le projet s'inscrive moins dans l'aspect festif qui caractérise le Quartier des spectacles, la dynamique lente et contemplative du projet a néanmoins plu au jury.

Le travail sur la lumière est l'élément fort du concept. L'idée de la quête de la lumière et de notre rapport avec elle se construit tout au long du parcours. Le concept propose également une connectivité riche entre les 8 surfaces de projection. L'idée de pouvoir faire le parcours de façon linéaire ou d'entrer au hasard dans le scénario laisse présager que le public aura envie de retourner visiter les lieux. L'œuvre présente différents niveaux de lecture.

Lors du développement du projet, une attention devra être apportée au niveau du rendu final des images sur les édifices. L'ajout d'images surréalistes, combiné à un travail pour rendre l'œuvre plus accessible, pourrait également contribuer à bonifier le projet.

En définitive, ce projet est celui qui s'inscrit le mieux dans la thématique de la luminothérapie et qui a de loin, le mieux exploité l'idée de la lumière. L'intelligence au niveau du scénario et du parcours ainsi que l'écriture artistique forte portent le projet à un autre niveau. L'approche singulière de l'équipe ouvre à une nouvelle forme de projet dans l'univers du numérique, signal que ce médium se transforme et que les créateurs d'autres milieux peuvent se l'approprier.

**JOURNAL D'UN QUARTIER**  
**Baillat Cardell & fils et Lino**



Le projet proposé a plu aux membres du jury pour sa facture intimiste et son propos narratif fort en lien avec le Quartier. Par la présence sonore, le projet invite au parcours, à la déambulation et à la découverte. L'idée d'un narrateur qui raconte une l'histoire est intéressante et est l'élément fort du concept.

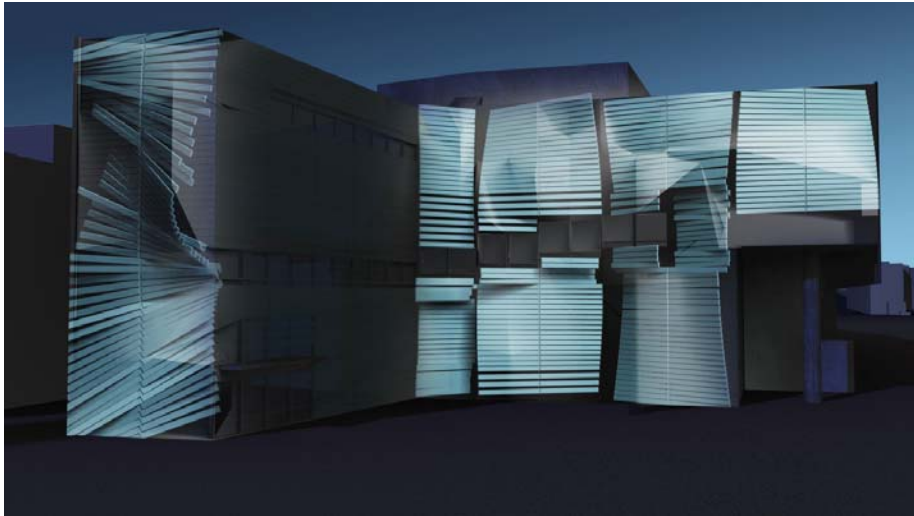
Le micro site web offre un bon support et une complémentarité pertinente au projet. Les 3 éléments principaux (les images, le son et le site) permettraient de faire rayonner l'œuvre et d'inviter les gens à la visite du parcours.

En 1<sup>ière</sup> étape du concours, sur la base du texte descriptif du dossier de candidature, le jury avait émis des réserves en regard de la pertinence du personnage du barbier dans le contexte du projet Luminothérapie. Le prétexte du narrateur, témoin des histoires du Quartier, avait séduit les membres du jury mais l'équipe finaliste n'a pas su donner suffisamment de profondeur et de contenu à ce personnage, à ses écrits et à l'œuvre elle-même. Interrogée sur différents aspects du projet lors de l'audition, l'équipe a également paru peu flexible quant à l'évolution de son concept.

Le concept présenté est fort probablement le plus simple à mettre en place. Toutefois, bien que l'œuvre présente des qualités certaines au niveau graphique, offre une lecture plutôt claire et efficace, cette prestation est apparue au jury moins ancrée dans le thème de la luminothérapie et inférieure en terme de contenu que la prestation lauréate.

## ARCHITECTOPHONIE

Emmanuel Sévigny (Playmind) et Antoine Bédard



Le projet proposé a beaucoup plu au jury pour son intégration au plan architectural très développé. La déconstruction architecturale illustrée est très à propos pour mettre en valeur les différents édifices et s'avère efficace.

La composante sonore du projet est l'élément fort. Les différentes musiques reliées aux édifices viennent enrichir complètement le propos. À la manière d'un album, l'idée des 8 trames sonores permet de mettre en valeur le travail de plusieurs créateurs.

À la 1<sup>ère</sup> étape du concours, les membres du jury s'étaient questionnés sur le propos derrière le projet et le sens de l'œuvre. Il y a certes un intérêt dans le traitement des iconographies historiques derrière les édifices mais le contenu aurait pu être mieux ancré dans le projet et davantage favoriser la notion de parcours.

L'utilisation de l'application Iphone/Ipod/Ipad en ce qui a trait à l'aspect réactif contribue au caractère novateur de la prestation. Toutefois, son intégration sur l'ensemble des 8 façades apportent une grande complexité au projet puisque des équipements supplémentaires devront être loués et installés. Alors que le programme d'intervention spécifiait que l'interactivité sur la surface de projection n'était pas requise, l'équipe a proposé un projet hautement interactif.

En définitive, bien que ce projet présente des qualités indéniables, le propos derrière l'œuvre n'a pas convaincu le jury et le travail requis pour réaliser un tel projet à l'intérieur de l'échéancier et du cadre budgétaire disponible excédait les moyens mis à la disposition des créateurs.

## **11. RECOMMANDATION DU JURY**

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande au Partenariat du Quartier des spectacles de confier un mandat à l'équipe **Pascal Grandmaison en collaboration avec Antoine Bédard, Marie-Claire Blais, Simon Guilbault et Pierre Lapointe** pour le projet **Le jour des 8 soleils**.